

1805

Ile d'Ouessant

- enquête au 12
- chapelle
- presbytère chapelle
- état des biens
- chapelle 1813

12

800 ans, nous
municipaux centre de la
induite
régne nit
qu'il
i. un
t. mais
St Frigau
oute
pas
designé
mais que
tres ou
la
si qui
lais.
le 19
L. dans
quant
et un
D'ici
mais aujourd'hui

ouïssant le 19 février 1804 29 pluviôse an 12

Mémoires

- 1^o mon patron d'ouïssant est St Paul avelien
 - 2^o il y a selon ce que l'on m'a dit environ 15 à 1800 âmes
 - 3^o déjà conclue qu'il y a environ 1200 communians
 - 4^o il est nécessaire d'avoir 2 p^{tres}.
 - 5^o il n'est pas dans ma connoissance que m. l'évêque ait désigné aucun pour ici. tout ce que je sais c'est qu'il m'avait demandé qui je voulais. et je demandai m. Legall, mais qui est fait de l'errant de conquet. mais m. Jean Gloch ci-devant curé ou vicaire de St Frigau est content de me venir, si vous avez la bonté de me l'accorder, mais si vous ne me donnez pas celui-ci donnez-moi quelqu'un de ceux que j'ai désigné dans ma lettre à l'adresse de m. l'évêque. mais que ce m. Gloch de St Frigau soit désigné par d'autres ou non, il est sûr que c'est à moi qu'il a donné la parole premièrement et je crois que c'est celui qui me convient surtout dans la position où je suis.
 - 6^o je m'appelle René tanguy né à Guissey le 19 ébre 1727 fait p^{tre} en 1777 et je suis seul dans ma commune et dans mon canton et par conséquent sans succursale pour la difficulté de communiquer avec la grande terre.
- il y a au moins six chapelles dans la commune, mais aujourd'hui

toutes occupées par la garnison qui est dans l'île, ainsi
il me parait qu'il serait inutile d'en demander la disposition
jusqu'à la paix. j'ai l'honneur d'être avec respect et
soumission

Messieurs.

Je
votre très humble et très
obéissant serviteur
Languy
Cure d'Orléans

quant aux prédicateurs il n'y en avait point ici à cause
de la difficulté d'en approcher. ce sont les prêtres de l'île
qui prêchaient le carême ainsi que le reste de l'année
et c'est encore une raison de plus pour me donner un homme
capable tel que celui que je vous demande, c'est à dire un
homme dont je connois la capacité et le zèle.

17
ouissant le 25 Xbre 1805

Monsieur l'abbé

J'ai tardé à vous envoyer notre demande de nos chapelles, nous
avons demandé deux celle de St Michel approche plus du centre de la
paroisse, et celle de St Pierre est plus grande, mais sert aujourd'hui de
caserne à la troupe, l'autre a parillement servie de caserne, il y en a
six sur l'île et les six y ont servi et si on ne nous accordait qu'une
il semblerait que celle de St Michel serait la plus commode.
mon cher monsieur l'abbé je vous demande pardon et excuse, de n'avoir
pas pensé aux bulles des confréries, lorsque vous m'en demandiez, si j'avais reçu
tout ce que vous m'aviez envoyé. je les ai reçus et vous en remercie. mais
permettez, que je vous importune encore. je n'ai pas encore de grand
rituel, ni romain ni diocésain si y en a un, ni de supplément de quimper
pour la messe, nous avons des propres pour le bréviaire, et j'en ai trouvé
pas à quimper quand j'y fus, j'aurais encore désiré un processional noté
si vous pouviez me les procurer vous me rendriez un très grand service.
je m'en vante ~~grande~~ quand je prends sur moi de vous prier de me rendre
de tels services, mais je ne sais à qui m'adresser ainsi je vous prie de
m'en excuser. Si on nous accorde ces chapelles et que monseigneur l'évêque ne
vienne point jusqu'à notre île, j'aurais encore besoin d'être autorisé à les
réconcilier.

HA

J'ai l'honneur d'être d'un profond respect

Monsieur l'abbé

otre très humble et très
obéissant serviteur René Languy
curé d'ouessant

Les maire et adjoint de l'île d'Ouessant, canton d'Ouessant, arrondissement de Brest département du Finistère,

aux vicaires Généraux du diocèse de quimper,

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous prier d'avoir la bonté d'adresser nos vœux à monsieur l'évêque pour les présenter et les faire autoriser par le gouvernement, au sujet des chapelles de St michel, St pierre, St gildas, St guennole, St nicolas et St hilairion existant sur notre commune et lui appartenantes, les quelles distribuées partout l'île, seraient fort utiles, au moins les quatre premiers comme étant dans les quatre coins de l'île, non seulement aux gens âgés, infirmes, et enfans qui, incapables de venir à l'église paroissiale surtout aux vêpres, pourraient s'y retirer pour y faire leurs prières,

mais même aux bien portants et robustes quand le temps
serait mauvais, et à d'autres amis dévots qui autrefois s'y
retiraient les jours de Dimanches et fêtes après le service
divin pour y faire leurs prières de dévotion et qui s'y
retireraient encore, et à l'effet de pouvoir y faire
dire la messe à la dévotion des marrius.

C'est pourquoi nous prions humblement ceux qui sont
à prier d'agréer nos desirs. Fait à ouïssant le trois
vendémiaire an 13 de la république

M. C. Stephan
maire

M. C. Bon
adjoint maire



Ouessant le 20 juin 1809

Monsieur

J'ai reçu de votre circulaire pour le tedum, et ai d'honneur de vous
 répondre au sujet des demandes que vous me faites dans une feuille que j'y ai trouvée
 1.^o j'ai un presbytère appartenant à la commune. Mais il n'est pas en réparation,
 et on est à y faire les plus urgentes.
 et dans ce canton il n'y a pas de succursales

2.^o Dans cette paroisse il y a six chapelles qui sont inoccupées. mais elles sont
 toutes occupées par le gouvernement ou par la troupe une exceptée, et qui est trop
 petite et dans un coin de l'île, par conséquent incommode dans le besoin
 l'une s'appelle la chapelle de St. pierre l'autre de St. Nicolas la troisième de St. hilairien
 qui tous les trois servent de cabernes, la quatrième celle de St. michel dont on a fait une prodrière
 et le reste est à demi-découvert, servant de refuge à la sentinelle, la cinquième celle de St.
 gennole dans laquelle on a reformé des outils appartenants au gouvernement. la
 sixième est celle de St. gildas qui aussi a servie de caberne, mais qui maintenant est libre
 qui est peu utile à cause de la petitesse et son éloignement du centre de l'île. on parle
 de faire une caberne à la troupe si cela arrivait, celle de St. pierre conviendrait le plus,
 car c'est la plus grande et la moins éloignée St. michel excepté, et notre église paroissiale
 menace ruine et trop petite. j'ai l'honneur d'être d'un profond respect

Monsieur

otre très humble et très obéissant serviteur
 Languy curé d'Ouessant

ouestant Le 21 avril 1813

Messieurs et respectables Supérieurs,

J'ai l'honneur, en vertu de votre circulaire du 5 mars dernier, de
vous informer, qu'il y avoit ici 6 chapelles dont l'une, dédiée à St.
michel est en partie tombée en ruine, et l'autre partie sert de
poudrière, les cinq autres servent de casernes pour loger la garnison
et dont le génie militaire s'est emparé depuis l'an 7. nous ^{avons} envie de
construire une église neuve, et dans ces la chapelle de St. pierre nous
seroit d'une grande commodité pour le culte pendant surtout ce temps.
Monsieur Lavie, mon vicaire né à plouzanou le 26 février 1859 n'a
aucun traitement ni de la fabrique ni de la commune.
au sujet de ce monsieur Lavie j'ai encore l'honneur de vous observer
qu'il ne reçoit point de pension depuis 2 ou 3 ans. Monsieur Arrachart
agent d'affaires à Brest qui a fait faillite, touchoit la pension, qui a eu
voir m^r. Les frères de lui faire signer deux ou trois certificats de vie sans lui
caraf pour lui rien donner. la faillite d'un public monsieur Lavie a donné son
demande ^{il a l'inscription} ^{de m. Lavie} ^{faillite} ^{de} ^{268 francs 66 centimes} ^{par an à commencer du premier}
recepisse d'inscription à la pension ecclésiastique n^o 105037 vol. 38 au
niveau au 1^{er}, à monsieur Berthomme aîné de Brest cul de sac de la
commune, depuis au moins 7 à 8 mois, sans aucune nouvelle de denoue-
ment. il faut encore vous noter qu'il a été mal inscrit à Paris.

#

au lieu de l'avée il a été inscrit l'avée. Si monseigneur pouvoit
lui débrouiller cette affaire ce seroit lui rendre un grand service.
j'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Meilleurs et respectables Supérieurs

Votre très humble et soumis sujet

Languy curé d'oufflaut

Ouefant 15 juin 1814

Monseigneur

J'ai l'honneur de vous adresser les
renseignements que vous m'avez demandés au
sujet des ventes et fondations de l'Eglise de
cette paroisse. nous n'aurons peut être pas
satisfait à toutes les questions faites de la
bien comprendre pour toutes les fondations
de cette paroisse nous avons par an, tant
basses messes que chantes 68; et 20 services
pour lesquels nous recevons par an 142 francs.
on n'a vendu ici aucun bien de l'Eglise; mais
seulement quelques biens qui appartenaient aux
Moines de St Matthieu, ou aux chanoines de
Serrant.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement

Monseigneur

otre très humble
et obéissant serviteur
Nicolas Lavier
Cure d'Ouefant.

Noms des Paroisses	Biens Ruraux	Maisons	Valeur Capitale	Produit annuel	Rentes Restituées	Rentes Par Legs & Donations	Rentes des Fondations	Charges	Revenu Net	Observations
Doussant	300. filices Dont on Mangain	1.	6000 ⁵	350.	"	6000 ⁵	6000 ⁵	142 ⁵	208 ⁵	La Valeur Capitale du Terrain que l'Eglise possède par donations, legs, & fondations est estimée à 6000 ⁵ . Le produit de la ferme de Cour les Biens produit annuellement la somme de 350 ⁵ . sur laquelle ferme il faut payer pour les Charges des fondations la somme de 142 ⁵ . il reste donc les autres dans le Revenu Net celle de 208 ⁵ . qui servent à fournir aux Reparations de l'Eglise & aux Depenses Courantes du Culte, il s'en fait que la somme restante sur le Revenu Net, est tout à fait insuffisante pour faire droit aux Charges & à l'entretien de l'Eglise, vu que cet Edifice est très vieux, tombant presque en décadence, & qu'il y faut journellement faire des Reparations pour éviter quelle décadence.

Fait clos & arrêté le présent état des Revenues de la paroisse de l'Isle Doussant par Nous Conseillers de Marquillerie le 16. Juin 1814.

M. Bilecot J. P. Maire

J. Lenoir et

Jacques Lenoir
adjoint

M. M. Lenoir

Nicolas Lenoir
Cure d'Ouessant

Le Commandant d'Armée, Président du Conseil

[Signature]